



OFFRE D'EMPLOI

POSTES RÉGULIERS ET TEMPORAIRES : EP1819-072
TEMPS COMPLET **OU** TEMPS PARTIEL

PSYCHOLOGUES

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

POSSIBILITÉ DE 35 HEURES (5 jours) / SEMAINE ou **MOINS** (un jour, deux jours, trois jours ou quatre jours)

À la Commission scolaire de Laval, nous sommes plus de 9000 employés. Nous avons à cœur d'offrir des services de qualité à nos élèves et nous sommes convaincus d'œuvrer quotidiennement pour l'une des plus nobles causes qui soit, celle de l'éducation. Choisir de travailler à la Commission scolaire de Laval, c'est choisir de faire partie d'une équipe dynamique et innovante qui, collectivement, s'est engagée vers la réussite de ses 56 000 élèves. Ils sont notre raison d'être et notre plus grande source de fierté. C'est pour eux que nous sommes à la recherche des meilleurs talents et que nous nous sommes donné le mandat d'être un employeur de choix.

À la Commission scolaire de Laval, vous bénéficierez d'une multitude d'avantages dont :

- 20 jours ouvrables de vacances annuellement après une année de service continu;
- 19 journées chômées et payées par année (dont deux semaines de vacances pendant la période des Fêtes);
- Régime de retraite;
- Assurances collectives;
- Programme d'aide aux employés;
- Plusieurs congés spéciaux sans perte de salaire;
- Horaire de travail facilitant la conciliation travail et vie privée;
- Programme d'insertion professionnelle en milieu scolaire;
- Un modèle de soutien aux écoles qui favorise la concertation professionnelle et les échanges cliniques;
- Opportunités d'évolution de carrière.

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de psychologue comporte plus spécifiquement la prévention, le dépistage, l'évaluation, l'aide et l'accompagnement des élèves handicapés ou des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage visant à les soutenir dans leur cheminement scolaire et leur épanouissement personnel et social.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Veillez consulter le plan de classification sous la description : PSYCHOLOGUE, disponible à la page 32 à l'adresse suivante :

http://cpn.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/CPNCF/11_Plans_class/professionnel/2017_02_07_Plan_Class_Prof_10_novembre_2015_FINAL.pdf

PRÉCISION DE MANDAT

Possibilité d'obtenir un poste à temps complet (5 jours à 35 heures / semaine) **OU** à temps partiel (différentes combinaisons possibles : un jour, deux jours, trois jours ou quatre jours).


QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

AUTRES EXIGENCES

Ce poste requiert :

- Réussir un test de français selon le seuil de réussite exigé par la commission scolaire (SEL ou CÉFRANC/TECFÉE)



TRAITEMENT :	Selon l'entente nationale régissant les professionnels non enseignants.
DIRECTION ACTUELLE :	Monsieur Jean-Sébastien Desrosiers
LIEU DE TRAVAIL :	Écoles du territoire de Laval 955, boul. Saint-Martin Ouest Laval (Québec) H7S 1M5
DATE EFFECTIVE :	12 août 2019

CE DÉFI VOUS INTÉRESSE?

Voici la démarche à suivre :

Transmettre votre curriculum vitae à l'adresse RH-candidatures-Professionnels@cslaval.qc.ca

Il est impératif d'indiquer, dans l'objet du courriel, le **nom du poste** et le **numéro du concours (EP1819-072)** pour lequel vous postulez ainsi que votre numéro de demande d'emploi (**CXXXX**) qui vous sera attribué.

Tout personnel régulier désirant se prévaloir d'une réaffectation ou d'une mutation doit faire sa demande par écrit et en indiquer les motifs.

La Commission scolaire de Laval applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour favoriser l'application de notre programme, nous suggérons aux candidats et candidates de nous indiquer s'ils ou elles font partie d'un de ces groupes. Des mesures d'accommodement pourraient être offertes sur demande, lors du processus de sélection, pour les candidats ayant des besoins particuliers.

Seule la personne dont la candidature sera retenue recevra une communication officielle du Service des ressources humaines.

